



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2020

Entre 2019 et 2020, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a fortement modifié les pratiques de déplacement des salariés, le nombre de victimes d'un accident du travail sur la route a reculé de 18% pour les accidents de mission et de 11% pour les accidents de trajet.

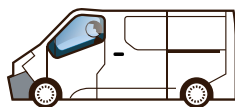
26 995 000
personnes actives concernées



Les chiffres-clés

49 828 personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail

11 656 victimes d'un accident du travail, **en mission** (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)



38 172 victimes d'un **accident de trajet** (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)



c'est **11%** des accidents du travail

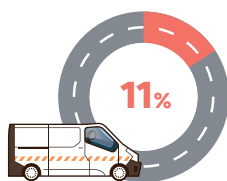
c'est **31%** des accidents du travail mortels

356 personnes tuées

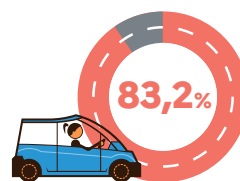


dont **265** lors d'un accident de trajet
91 lors d'un accident de mission

Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves.



>>> des **décès** suite à un accident du travail sont des accidents de mission



>>> des accidents de trajet ont lieu **sur la route !** (autres causes : chute, malaise...)

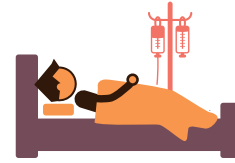
Des conséquences graves



4,8 millions
de journées
d'arrêt de travail
chaque année



Soit l'équivalent
de près de
18 000
salariés arrêtés
toute une année !



En moyenne,

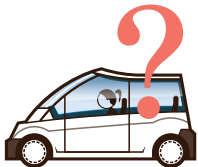
96 jours d'arrêt
pour une victime à la suite
d'un accident de la route
en lien avec le travail



contre **87 jours d'arrêt**
pour l'ensemble des accidents
du travail (hors accidents de la route)

Les accidents routiers professionnels peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et être très pénalisants pour la vie et l'activité de l'entreprise.

Employeur, vous pouvez agir !

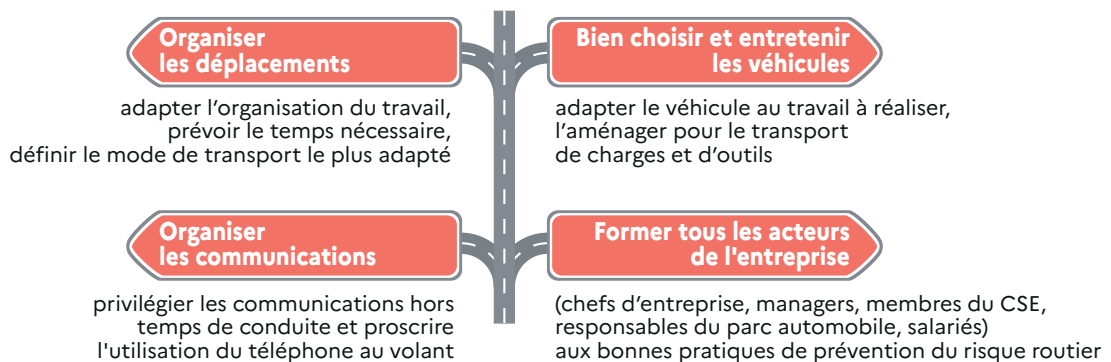


Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière

Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés :
pourquoi ? quand ? comment ?

i Le risque routier fait partie des sujets que doit aborder le comité économique et social (CSE)

Les axes de management



Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

➔ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>

Plus de 1 800 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

Pour vous accompagner, contactez

- ▶ la Dreets (ex Direccte) de votre région,
- ▶ la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- ▶ la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- ▶ le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.



En partenariat
avec :

